Paysages patrimoine culturel

- Paysage patrimonial culturel général

- Paysage patrimonial culturel des mayens



CPc - PAYSAGE PATRIMOINE CULTUREL
ETAT DES LIEUX

MOTIFS PAYSAGERS

Motifs agricoles
vignobles en terrasses
(inventaire de géodonnées du Canton VS)
inventaire cantonal des bisses
zones agricoles protégées
pâturage boisé
(inventaire en cours d'élaboration)

Motifs bâtis
IVS national et IVS régional
ISOS et complément cantonal
- périmètre bâti protégé

Tunnel du Lötschberg

St Gingolph (F)

Villeneuve (VD)

Port Valais

Aigle (VD)

Pas de Morgins (F)

Monthey

Martigny

Sion

Sierre

Viège

Brigue

Col de la Furka (UR)

Col du Nufenen (TI)

Col de Albrun (I)

Col du Simplon (I)

Argentière (F)

Col de la Forclaz (F)

Col du St Bernard (I)

VERSION DU 12.08.2022

0 1 5 10 km

1 : 325 000 ème N

Données issues du Canton du Valais
En date du 30.01.2020

Limite cantonale du Valais

Inventaire fédéral ISOS
périmètre bâti protégé

DONNEES DE BASE
Inventaire valaisan des cours d'eau
glaciers
lacs, gouilles, étangs
Rhône
affluents

Sites à valeur paysagère reconnue
UNESCO, IFP et
parc naturel régional
Site protégé du Canton

CPc - PAYSAGE PATRIMOINE CULTUREL

OBJECTIFS

OBJECTIF 1 - CHARPENTE

1.B. Valoriser et développer l'armature paysagère du réseau du paysage parcouru par la mobilité douce à travers les paysages patrimoniaux

OBJECTIF 2 - DIVERSITE

2.B. Permettre le développement des stations de montagne qui s'appuie sur le paysage comme prestation en valorisant le patrimoine culturel (y c. agriculture de montagne, expoitation de la forêt, etc.)

2.C. Maintenir les paysages cultivés en montagne

OBJECTIF 3 - EVOLUTION

3.A. Planifier les franges en soignant la relation au territoire, en requalifiant la couture entre les différents paysages, franches ou poreuses en fonction du contexte

3.B. Donner une identité aux paysages de transition en s'appuyant sur la patrimoine

3.C. Préserver ou requalifier l'identité des paysages de reconversion en s'appuyant sur le patrimoine

OBJECTIF 4 - EQUILIBRE

4.A. Définir les espaces structurants ouverts autant que bâtis

4.B. Promouvoir la qualité élevée de l'urbanisation, de l'architecture et de l'aménagement des espaces ouverts dans les paysages patrimoniaux culturels

4.C. Identifier, préserver et valoriser le paysage patrimoine culturel

4.D. Contenir l'urbanisation

OBJECTIF 5 - EXEMPLARITE

5.A. Réaliser des projets-modèles

5.B. Déclencher les bonnes pratiques sur la référence des projets-modèles paysage

5.C. Aborder les grands projets impactant les paysages patrimonial culturel comme des projets-modèle paysages

5.D. Sensibiliser la population à la valeur du paysage patrimonial et à sa fragilité

Vignobles en terrasse
Inventaires cantonal des bisses
ISOS
IVS national et régional

Tunnel du Lötschberg

St Gingolph (F)
Port Valais
Villeneuve (VD)
Aigle (VD)
Pas de Morgins (F)
Monthey
Martigny
Argentière (F)
Col de la Forclaz (F)
Col du St Bernard (I)
Sierre
Sion
Viège
Brigue
Col du Nufenen (TI)
Col de Albrun (I)
Col du Simplon (I)
Col de la Furka (UR)

CHARPENTE ET TYPES DE PAYSAGE
Continuités structurantes
charpente bleue-verte y c. du Rhône (cortège)
charpente bleue-verte des affluents (allées de fraicheur)

Paysage parcouru
réseau MD (armature jaune)/voies historiques IVS

Paysages naturels et culturels
paysage naturel de montagne / des alpages
paysage forestiers / des coteaux viticoles
paysage des coteaux cultivés et d'herbage / de plaine agricole

Paysages bâtis
paysage urbain et périurbain
paysage de villages et hameaux
paysage de stations alpines

VERSION DU 12.08.2022

0 1 5 10 km

1 : 325 000 ème

N

Données issues du Canton du Valais
En date du 30.01.2020

Limite cantonale du Valais

Inventaire fédéral ISOS
périmètre bâti protégé

DONNEES DE BASE
Inventaire valaisan des cours d'eau
glaciers
lacs, gouilles, étangs
Rhône
affluents

Sites à valeur paysagère reconnue
UNESCO, IFP et parc naturel régional
Site protégé du Canton

QUALITÉS GÉNÉRALES

Définition

Les paysages patrimoniaux culturels se superposent essentiellement aux paysages bâtis et aux paysages agricoles. Ils sont les témoins de nos racines et matérialisent le passage du temps. Leur fragilité exige notre respect, voire notre protection.

Cadre cantonal

« Le patrimoine culturel du Canton est très varié et comporte des sites construits, des monuments et bâtiments isolés, des voies de communication historiques ainsi que des sites et vestiges archéologiques de grande valeur, tant dans les milieux urbains que ruraux. Il est le reflet du peuplement ancien et de l'histoire sociale, politique, économique et architecturale du Canton, ainsi que des modes de vie et de construction ayant existé autrefois. Le patrimoine bâti et le patrimoine archéologique façonnent également les paysages et contribuent à la définition et à la qualité du cadre de vie des habitants et habitantes. En plus d'être des vecteurs d'identité culturelle impliquant un devoir de mémoire pour les générations actuelles et futures, ils constituent un atout touristique important et participent de ce fait à l'économie du Canton.
Il est dès lors primordial de préserver et de valoriser le patrimoine du Valais, dans sa richesse et sa diversité. Dans les lieux habités en permanence, le paysage bâti et non bâti est soumis à forte pression par la densification des quartiers existants et l'extension du domaine bâti, tandis que, dans les sites habités autrefois temporairement, il est menacé par la construction de résidences secondaires et par l'abandon progressif des structures traditionnelles (p. ex. chemins, étables, greniers, raccards). La problématique consiste aussi bien en démolitions ou transformations inappropriées de bâtiments caractéristiques qu'en constructions de routes ou autres infrastructures, notamment touristiques, dans des paysages encore intacts ou à l'intérieur de sites archéologiques. Les paysages risquent de ce fait de perdre leur authenticité et leur attrait, et les sites archéologiques, leur importance pour la connaissance historique. » (Fiche de coordination C.3 « Sites construits, bâtiments dignes de protection, voies historiques et sites archéologiques » du PDc)

Éclairage sur l'évolution du paysage patrimoine culturel et qualités

Situé au cœur des Alpes et de l'Europe, le Valais est un territoire stratégique pour le transit avec « l'entrée de la Vallée du Rhône » et ses deux cols alpins « internationaux » : le col du Grand-St-Bernard sur la route des pèlerins entre Londres et Rome et le col du Simplon sur la route commerciale entre Paris et Venise, doublé aujourd'hui par le réseau ferroviaire. Mais aussi les cols du Grimsel, de la Furka ou du Nufenen. Ces tracés figurent aujourd'hui à l'inventaire des voies de communication historiques (IVS). Ils ont généré un patrimoine spécifique :

- Des villes ou bourgs fortifiés, des forts dans les sites stratégiques (St-Maurice au défilé de la Vallée du Rhône, La Bâtiaz au coude du Rhône, Valère et Tourbillon, Loèche, Rarogne, Sembrancher, Bourg-St-Pierre, Gondo,… et les forts de Dailly, du Scex et de Cindey à St-Maurice ou celui de Litroz dans la Vallée du Trient,…): ils jalonnent la vallée du Rhône et les vallées de l'Entremont et du Simplon. Ces sites sont pour la plupart classés dans l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)
- De nombreux ponts ou viaducs routiers ou ferroviaires, tunnels, galeries de protection … : le développement du réseau des transports routier ou ferroviaire à l'ensemble du Canton dans un territoire aussi en pente, entrecoupé par un réseau hydrologique dense et soumis aux dangers naturels impose la construction d'ouvrages de franchissement et de protection et nécessite savoir-faire et ingéniosité. Les nombreux ponts sur le Rhône, les emblématiques ponts du Gueuroz, du Ganter ou de Stalden, le viaduc de Sembrancher, la galerie de protection de Finhaut, le barrage de la Grande-Dixence ou la Belle-Usine de Fully représentent quelques exemples du riche patrimoine technique et industriel du Valais
- Un patrimoine religieux (l'église de Port-Valais ou de Choëx, l'abbaye de St-Maurice, la basilique de Valère, les chemins de croix, les hospices à Longeborgne, au Grand-St-Bernard ou au Simplon, les croix posées dans le paysage,…)
- Un patrimoine préindustriel et industriel tirant profit de la force hydraulique (moulins préindustriels ; l'hydroélectricité avec ses constructions spécifiques de barrages, amenées d'eau, bassins de rétention, usines électriques,…) et de la production locale d'électricité (sites chimiques à Monthey, Sierre, Viège)

Vivre (ou survivre) dans ce territoire autrefois inhospitalier nécessitait un travail acharné, une utilisation parcimonieuse et une gestion commune des ressources. La transhumance permettait aux montagnards de tirer le meilleur parti de leur terre. Les troupeaux suivaient la pousse de l'herbe : au village en hiver, aux mayens au printemps et en automne, à l'alpage en été. La vigne venait en appoint. Un chemin souvent très pentu reliait les différents étages. Le développement des cultures – en complément de la pâture - de la plaine à l'étage des villages a nécessité un travail titanesque : assécher la plaine marécageuse du Rhône, irriguer les vallées latérales et les coteaux asséchés … En sont témoins :

- les murs en pierres sèches qui remodèlent le territoire en terrasses cultivables (p. ex. l'emblématique vignoble en terrasse de Clavau, de la Combe d'Enfer ou de Visperterminen ou les terrasses céréalières du Val d'Hérens ou du coteau d'Erschmatt)
- les réseaux de bisses assurant le cheminement de l'eau du torrent aux cultures qui forment un réseau de près de 2'000 km, utilisés aujourd'hui aussi comme réseau de mobilité douce ou comme exutoire dans la gestion des dangers d'inondation (préparation de l'inscription des bisses au patrimoine mondial de l'UNESCO en cours).

Le territoire étant très escarpé, le système agricole de la transhumance a nécessité le développement d'un savoir-faire constructif très spécifique avec des bâtiments caractérisés par leur faible emprise au sol, leur verticalité, l'utilisation de matériaux « trouvés sur place » et la rationalité de leur mise en œuvre :

- Le village avec ses institutions (église, cure, maison de commune, cimetière,…), ses maisons et les greniers. La plupart figurent à l'ISOS, avec p. ex. les villages d'Hérémence, de Pinsec ou d'Eggen.
- Le vignoble et ses guérites, p. ex. les guérites du domaine du Mont-d'Or ou les villages viticoles de Plan-Cerisier ou de Mazembroz



Adret du Rhône - Patrimoine agricole



Mattertal - Patrimoine d'infrastructure

- Les champs avec les granges-écuries et les raccards.
- Les mayens et ses constructions spécifiques, p. ex. Flanmayen, l'Arbiche, Grengiols ou Hochmatte
- Les alpages avec les chottes de forme plus linéaire.

Vivre dans un territoire hostile et souvent cloisonné par rapport à la plaine a permis le développement de cultures spécifiques et d'une forte identité au lieu. Le Valais compte ainsi un important patrimoine culturel immatériel : la gestion du danger d'avalanche inscrite à l'UNESCO, mais aussi l'élevage traditionnel et les combats de reines, les Tschäggätta au Lötschental, la Fête-Dieu à Savièse, le pâtois, la raclette comme pratique sociale,…

Références

- SHAS, 2015 : Monuments d'Art et d'Histoire du Valais
- État du Valais en collaboration avec les Archives de la construction moderne, 2014 : L'architecture du 20e siècle en Valais, 1920-1975
- SSTP, 2000 : Les maisons rurales de Suisse

Bases légales

Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)
Loi d'appplication de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT)
Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)
Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites (LcPN)

CHAMPS DE TENSION

Entre prestations foncière et d'habitat

Dans les paysages patrimoniaux bâtis ou d'infrastructures (sites bâtis, voies de communication historiques, ouvrages d'art, d'hydroélectricité ou de protection), la biodiversité et le patrimoine ont trouvé un équilibre. La préservation du patrimoine n'implique généralement pas de pression supplémentaire sur la biodiversité. À l'intérieur des sites bâtis, et pour autant que le caractère s'y prête, des mesures de nature en ville permettent d'améliorer la situation existante.

Dans les paysages agricoles patrimoniaux (bâtiments agricoles, murs en pierres sèches, bisses,…), l'exploitation agricole traditionnelle assure le maintien des paysages ouverts (lutte contre la reforestation) et des structures (murs, bisses, haies et bosquets,…). Elle contribue de manière déterminante au maintien de la biodiversité.

Entre prestations foncière, de production et culturelle (attrait du site)

Dans les paysages patrimoniaux bâtis ou d'infrastructures (sites bâtis, voies de communication historiques, ouvrages d'art, d'hydroélectricité ou de protection), le patrimoine favorise l'attrait du site et la qualité de vie.

- Le fort développement de l'urbanisation et des infrastructures, les enjeux de densification de la zone à bâtir induisent une forte pression sur le patrimoine bâti : altération du contexte proche, voire démolition des paysages patrimoniaux bâtis ou d'infrastructures.
- Dans les sites où l'urbanisation est stable ou en recul, le risque est que ce patrimoine ne soit plus entretenu, voire abandonné. À terme, ces structures vont à la ruine et le patrimoine est perdu.

Dans les paysages agricoles patrimoniaux (bâtiments agricoles, murs en pierres sèches, bisses,…), l'exploitation agricole traditionnelle assure le maintien des paysages ouverts (lutte contre la reforestation) et des structures (murs, bisses, haies et bosquets,…). Ils représentent des lieux très prisés pour la balade et le délassement à proximité des habitations.



Binntal - Espace villageois

Entre prestations foncière et culturelle (sentiment d'appartenance)

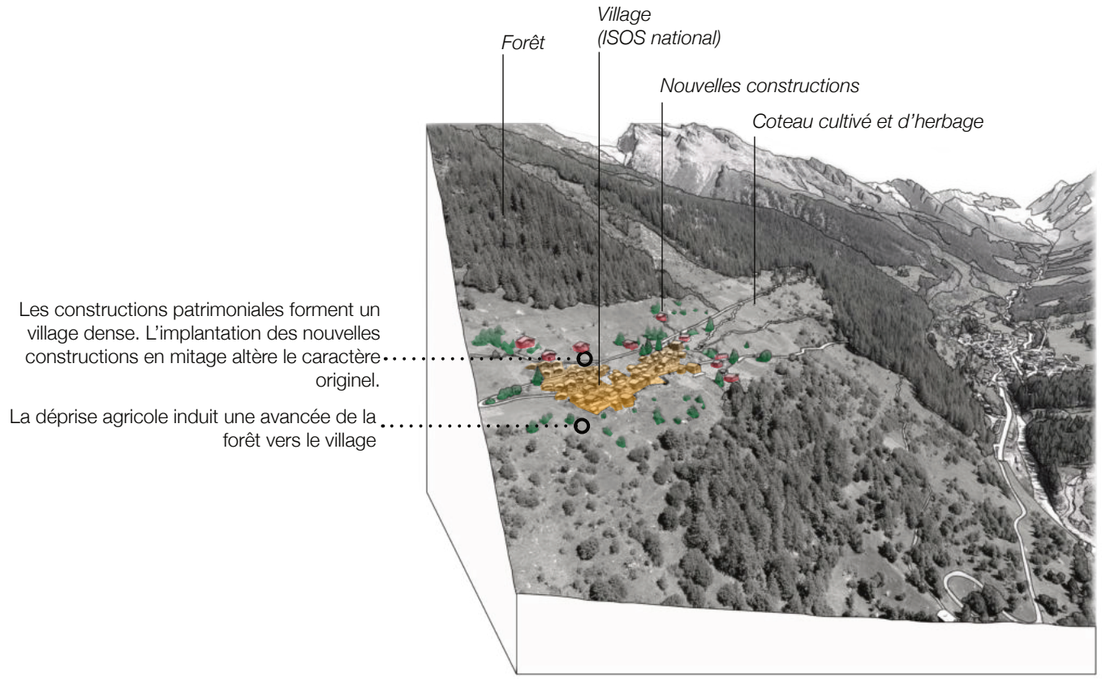
Le sentiment d'appartenance résulte notamment dans l'association d'un paysage à une partie de son identité. Le cadre physique est associé par exemple à une tranche de vie : l'enfance, un évènement particulier,… Dans ce sens, le patrimoine qui témoigne de nos racines porte un sentiment d'appartenance très marqué (et ceci pour les différents patrimoines). Il permet la compréhension de l'histoire locale.

Les grandes difficultés de déplacement liées à la morphologie du territoire et à un réseau hydrologique très dense, et le quasi-confinement qui en a résulté, ont contribué au développement d'une identité très forte à l'échelle cantonale mais aussi à l'échelle locale (de la vallée, voire des villages). Le patrimoine contribue de manière importante au repérage (orientation et échelle). Ces repères jalonnent le territoire et participent au sentiment d'« être chez-soi » renforçant le sentiment d'appartenance. Quelques exemples :

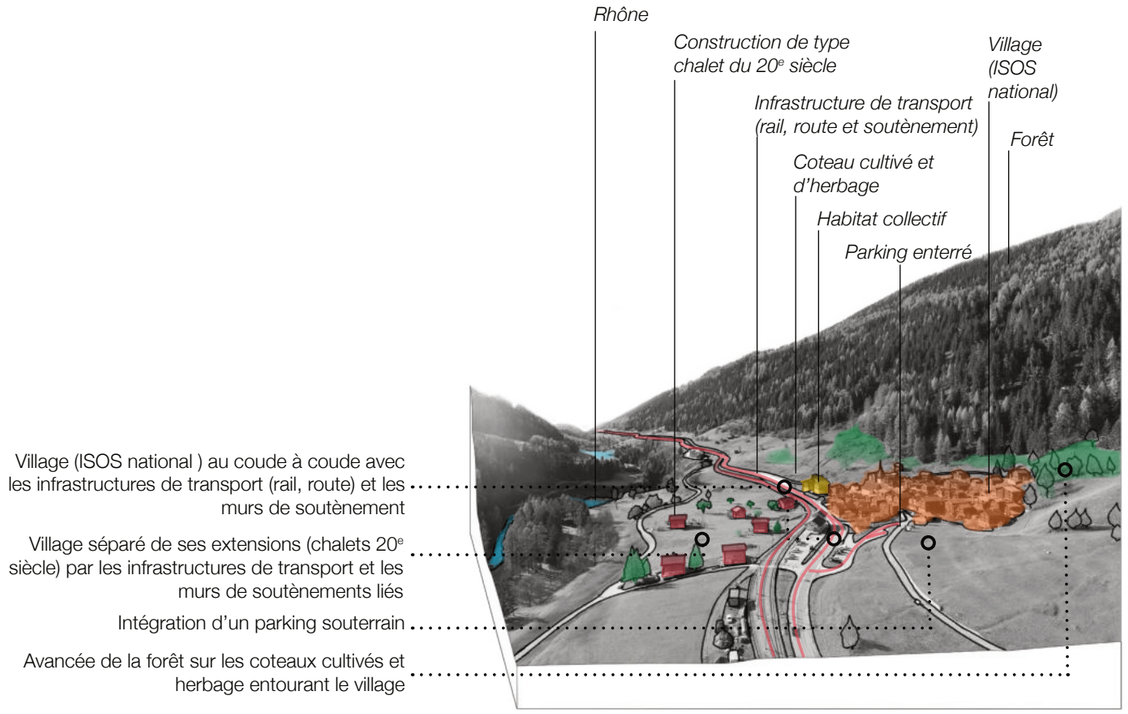
- les constructions emblématiques telles que les institutions de la ville ou du village comme le Château de Stockalper, l'église de Varen, la tour de la Bâtiaz, la chapelle de Ritzingen …



Raron - Patrimoine bâti



Lötschental - Patrimoine culturel général



Vallée de Conches - Patrimoine culturel général

CHAMPS DE TENSION

- les espaces publics comme cadre de la vie collective institutionnalisée (fête religieuse …) ou domestique (jardin publi ,…)
- les morphologies remarquables en interaction avec le paysage bâti comme la colline de Raron ou le défilé de St-Maurice
- les échappées et les points de vue sur le grand paysage vers les Dents du Midi, le Grand-Chavalard, la Dent Blanche ou le Cervin, vers le vignoble en terrasses …

Entre prestations culturelle (attrait du cadre de vie et de travail, plaisir esthétique) et foncière

Dans les paysages patrimoniaux bâtis ou d'infrastructures (sites bâtis, voies de communication historiques, ouvrages d'art, d'hydroélectricité ou de protection), le patrimoine est confronté aux tendances suivantes :

- Le fort développement de l'urbanisation et des infrastructures, les enjeux de densification de la zone à bâtir et de rentabilisation du sol induisent une forte pression sur le patrimoine bâti provoquant la dénaturation du site ou du contexte proche, voire la démolition du patrimoine.
- Le développement et l'amélioration des réseaux de transport ont induit une destruction du tracé ou de la substance des voies historiques.
- Dans les sites où l'urbanisation est stable ou en recul, le risque est que ce patrimoine ne soit plus entretenu, voire abandonné. À terme, ces structures vont à la ruine. Les témoignages d'une époque révolue, d'un savoir-faire, disparaissent.
- Les exigences légales (alignement routier, protection incendie, rentabilité énergétique …) sont parfois contraires aux objectifs patrimoniaux de maintien de l'existant.

Dans les paysages agricoles patrimoniaux (bâtiments agricoles, murs en pierres sèches, bisses …) :

- L'étalement de l'urbanisation et le développement des infrastructures sur ces paysages agricoles peuvent induire une démolition de ce patrimoine, une altération du contexte et de la continuité des structures.
- Pour les structures agricoles qui ne sont plus utilisables ou utilisées aujourd'hui, la transformation des constructions agricoles en habitat (avec maintien du caractère) pourraient permettre le maintien de ce patrimoine spécifique.

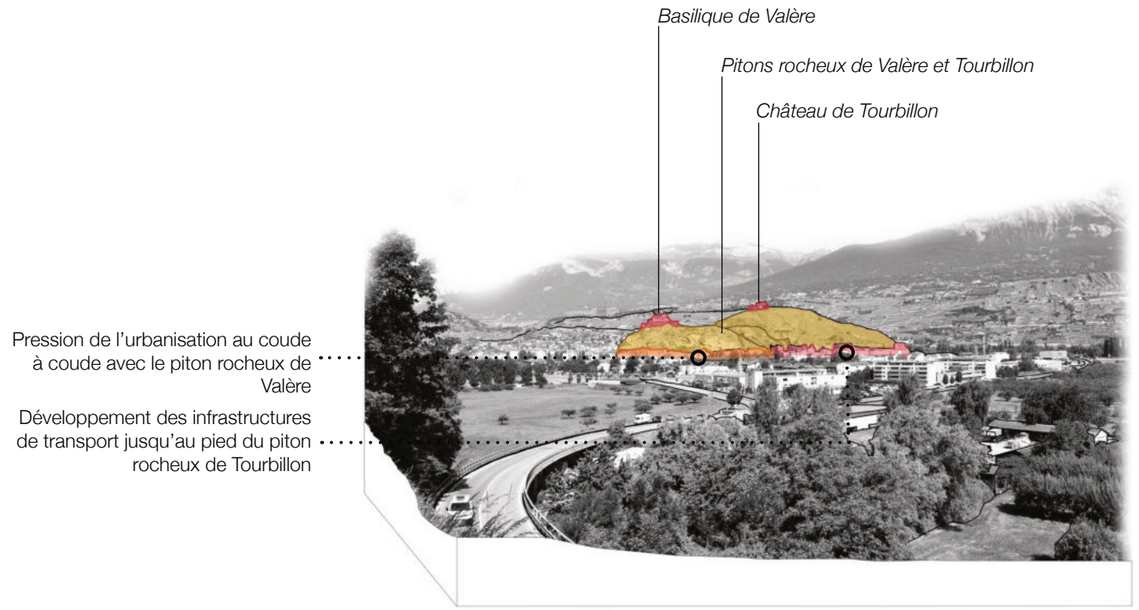
Entre prestations culturelle et de production

Dans les paysages agricoles patrimoniaux (bâtiments agricoles, murs en pierres sèches, bisses …) :

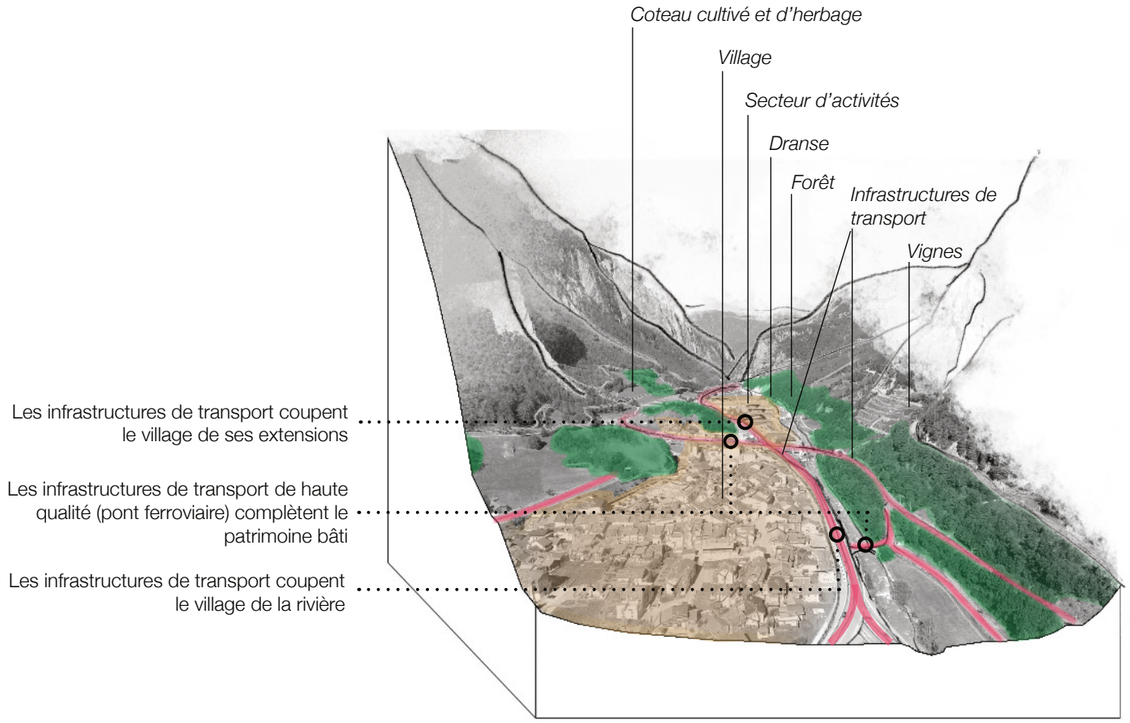
- Avec la déprise agricole et l'avancée de la forêt (en montagne), les structures (murs en pierres sèches, bisses,…) ne sont plus entretenues. Le patrimoine est perdu et les savoir-faire disparaissent. La perte des modes d'exploitation traditionnelle induit une modification du caractère et souvent une altération du site patrimonial.
- Les difficultés économiques de l'agriculture incitent à une rationnalisation de l'exploitation agricole. Seuls les terrains les plus rentables sont exploités, les modes d'exploitation traditionnels sont abandonnés ... Il en résulte une perte de la diversité des culture et à terme de savoir-faire.



Adret du Rhône - Patrimoine agricole



Sion - Paysage patrimoine culturel général



Val d'Entremont - Paysage patrimoine culturel général

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
	OBJECTIF 1 - CHARPENTE			
	1.B. Valoriser et développer l'armature paysagère du réseau du paysage parcouru par la mobilité douce à travers les paysages patrimoniaux			
	• Favoriser la mise en réseau de la charpente bleue-verte avec l'inventaire des **voies de communication historiques, les bisses ...** • Connecter les sites patrimoniaux à la charpente en s'appuyant sur les **mobilités douces locales** • Valoriser les paysages parcourus par les mobilités douces en s'appuyant sur le patrimoine comme **repérage** dans le territoire	• Mettre en valeur les voies de communication historiques (IVS) et les chemins des bisses, notamment dans le cadre de la planification des itinéraires de mobilité douce de loisirs • Améliorer la promotion touristique et l'accessibilité du paysage de patrimoine culturel	Inventaire fédéral des voies de communication historiques de Suisse (IVS) LIML, planification des itinéraires de mobilité de loisirs Projets Qualité Paysage (PQP) Paiements direct (OPD)	 
	OBJECTIF 2 - DIVERSITÉ			
	2.B. Permettre le développement des stations de montagne qui s'appuie sur le paysage comme prestation			

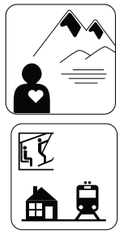
	• Valoriser le patrimoine culturel (y compris agriculture de montagne, exploitation de la forêt,…)	• Adapter la densification en fonction de ce qui est « supportable » pour le site, notamment en élaborant des recommandations et/ou des directives :
		  • Identifier et revaloriser les paysages patrimoniaux structurants ouverts et bâtis du site sur la base d'une **lecture territoriale** (topographie, hydrographie, végétation, bâti, point de vue sur le grand paysage …)
		  • Assurer **l'homogénéité** de l'entité bâtie de la « station alpine »
		  • Privilégier les **architectures « silencieuses »** (simplicité des volumes, matériaux indigènes …) respectueuses du grand paysage
		• Inciter des processus qualitatifs de sélection des projets (concours, équipes pluridisciplinaires …) portant autant sur les espaces ouverts que bâtis
			Concours de projets	

	2.C. Maintenir les paysages cultivés en montagne			
	• Favoriser l'identification, la valorisation et, lorsque c'est nécessaire, la mise sous protection des **paysages patrimoniaux** • Valoriser le **patrimoine rural** : habitat traditionnel dans son contexte paysager, murs en pierres sèches, arbres à haute-tige, savoir-faire traditionnel ... • Initier dès le début des projets un **processus paysage**, prenant en compte les spécificités et les fragilités du paysage patrimonial • Ne permettre la **superposition d'autres fonctions** majeures que si un intérêt prépondérant se justifie • Maintenir un **paysage ouvert** grâce à la fauche et à la pâture	• **Freiner l'exode rural :** en assurant des conditions-cadres favorables au maintien et à la croissance de la population par la qualité de l'habitat (services, mobilité ...) et par un travail décentralisé (télétravail, zone d'activités locale) • Mettre en oeuvre les projets qualité paysage (PQP) qui permettent d'entretenir le patrimoine rural	Projets Qualité Paysage (PQP) Paiements directs (OPD) Planification agricole régionale (PDR)	

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
	OBJECTIF 3 - ÉVOLUTION			
	3.A. Planifier les franges en soignant la relation au territoire, en requalifiant la couture entre les différents paysages, franches ou poreuses en fonction du contexte			

	• Planifier et requalifier les franges entre le paysage patrimonial culturel et les autres paysages en s'appuyant :
	  • sur les structures naturelles existantes
	  • sur les espaces ouverts publics ou privés
		• Identifier les franges et le **caractère** du paysage patrimoniale avec les autres paysages
		• Valoriser les **spécificités** et réparer les **atteintes** lorsque les requalifications sont possibles par des processus qualitatifs et pluridisciplinaires
		• **Équilibrer** les projets en vue de répondre aux différentes prestations du paysage
		• **Accompagner** le changement par le recours à des experts et expertes
			Paiements directs (OPD)	

	3.B. Donner une identité aux paysages de transition (extension du bâti dans les paysages agricoles, déprise agricole et extension de la forêt, fonte des glaciers, etc.)			
	• S'appuyer sur le patrimoine pour redéfinir l'identité du site			
	3.C. Préserver ou requalifier l'identité des paysages de reconversion (franges internes aux tissus bâtis, transformation du bâti sur lui-même …)			
C.3 P2 Actualiser régulièrement les inventaires cantonaux et communaux afin de pouvoir y intégrer le patrimoine plus récent et les secteurs archéologiques dignes de protection nouvellement mis à jour	• S'appuyer sur le patrimoine pour redéfinir l'identité du site	• Actualiser régulièrement les inventaires cantonaux et communaux		
	OBJECTIF 4 - ÉQUILIBRE			
	4.A. Définir les espaces structurants ouverts autant que bâtis			
	• **Identifier et valoriser** les espaces structurants dans les paysages patrimoniaux • Reconnaître les **prestations paysagères, notamment celle d'appartenance et d'attrait du site** des espaces structurants patrimoniaux	• Valoriser les **spécificités** et réparer les **atteintes** lorsque les requalifications sont possibles par des processus qualitatifs et pluridisciplinaires • **Équilibrer** les projets en vue de répondre aux différentes prestations du paysage		
	4.B. Promouvoir la qualité élevée de l'urbanisation, de l'architecture et de l'aménagement des espaces ouverts dans les paysages patrimoniaux culturels			
	• Construire dans le **respect du contexte** • Maintenir des **échappées** sur le patrimoine culturel comme repérage dans le territoire (limite de hauteur, espacement et emplacement des bâtiments,…)	• Prendre en compte les **fragilités** du paysage patrimonial, valoriser ses **spécificités** et réparer les **atteintes** lorsque les requalifications sont possibles par des processus qualitatifs et pluridisciplinaires • **Équilibrer** les projets en vue de répondre aux différentes prestations du paysage		

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
	OBJECTIF 4 - ÉQUILIBRE			
	4.C. Identifier, préserver et valoriser le paysage patrimoine culturel			
A.8 P2 Préserver et valoriser les paysages identitaires du Valais, qui présentent un grand intérêt par leur spécificité, leur diversité et leur beauté, en particulier les paysages agricoles traditionnels (culture en terrasses, murs en pierres sèches, bisses, vergers haute-tiges) **C.3 P2** Actualiser régulièrement les inventaires cantonaux et communaux afin de pouvoir y intégrer le patrimoine plus récent et les secteurs archéologiques dignes de protection nouvellement mis à jour	• Identifier, préserver et valoriser les **paysages patrimoniaux culturels existants**	• **Inventorier** les différents paysages patrimoniaux (au besoin mise sous protection) • Assurer le **maintien des valeurs** patrimoniales par la mise sous protection, par l'accompagnement de la transformation (processus qualitatif (concours, MEP …)/ développement de projet assisté d'experts et expertes), par un entretien adéquat (éviter la ruine …)	Contributions du Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) Soutien de la Confédération (art. 13 et 18d LPN) Conseils et appui financier de la Confédération (Objectif 5C, CPS)	  
C.3 P1 Garantir, par des mesures de planification et de coordination adéquates (inventaire, classement, protection, puis inscription dans le plan directeur cantonal et les plans d'affectation des zones (PAZ)), la sauvegarde et la mise en valeur des sites construits (ISOS), des sites archéologiques, des voies de communication historiques (IVS), des biens culturels et des bâtiments dignes de protection inscrits dans les inventaires fédéraux, cantonaux et communaux, et maintenir, si la pesée des intérêts le permet, le plus possible les qualités qui ont conduit au classement de ces objets (situation, caractéristiques spatiales et historico-architecturales)	• Identifier et revaloriser les **potentiels paysagers** des paysages patrimoniaux culturels transformés et encourager leur réhabilitation	• **Inventorier** le potentiel paysager • **Évaluer et délimiter** le site dans son ensemble, chaque composante formant la pièce d'un puzzle • Identifier les opportunités (projet, entretien,…) et encourager la réparation des **atteintes** réversibles lorsqu'elles participent à la qualité du paysage patrimonial • Valoriser les **spécificités** en s'appuyant sur l'histoire et le patrimoine du site pour identifier le caractère et orienter au besoin la requalification • Assurer **l'homogénéité** de l'ensemble du site bâti : implantation, volumétrie, matériaux, couleur,… • **Préserver les constructions participant à la qualité** de l'ensemble • **Permettre la démolition-reconstruction** pour les projets améliorant la qualité du site bâti • Adapter les **infrastructures et l'équipement** au site patrimonial • **Accompagner le développement** du paysage patrimonial en favorisant un processus qualitatif (planification test, concours, mep,..) ou par un encadrement de projet • **Imposer un processus qualitatif dans les territoires à enjeux**	Recommandations et/ou directives pour informer les communes et les particuliers sur les critères de qualité	

C.3 P3 Soutenir la conservation, la restauration et la valorisation des objets dignes de protection par des conseils de spécialistes et par des subventions, en prenant en considération le classement du site et des objets	• Favoriser la qualité de développement du patrimoine culturel pour constituer le **« patrimoine de demain »** par :
	  • la prise en compte du contexte
	  • la qualité élevée de l'urbanisation et de l'architecture
	• Assurer une bonne gestion du patrimoine culturel en préservant le **caractère du site** (bâti et espace ouvert)			

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
	OBJECTIF 4 - ÉQUILIBRE			
C.3 P5 Sauvegarder la substance bâtie et, en cas de nécessité, autoriser les changements d'affectation des constructions protégées si leur utilisation dans leur fonction originelle n'est plus possible et qu'aucun intérêt prépondérant ne s'y oppose, tout en respectant les objectifs de protection et en préservant pour l'essentiel leur aspect extérieur, leur structure architecturale et leurs alentours	• Valoriser les **activités identitaires et patrimoniales** (transhumance, inalpe, vendange,…) y compris métiers, savoir-faire …	• Soutenir la **transhumance** (utilisation des différents étages agricoles • Soutenir les **vignobles en terrasse**, tout en permettant leur évolution structurelle • Soutenir les **races autochtones** comme patrimoine vivant de la culture valaisanne • Encourager une **taille et une diversité du cheptel** dans les alpages	Projets Qualité Paysage (PQP) Directive races autochtones (DRA) Paiements directs (OPD)	
	4.D. Contenir l'urbanisation	• Adapter la densification du site afin de pouvoir respecter le patrimoine culturel et permettre un développement qualitatif du tissu bâti	PAZ/RCCZ PAS	
	• Adapter la densification du site afin de pouvoir respecter le patrimoine culturel et permettre un développement qualitatif du tissu bâti			
	OBJECTIF 5 – EXEMPLARITÉ			
	5.A. Réaliser des projets-modèles	• Identifier des sites pour l'élaboration de projets-modèles paysage (p. ex. à titre indicatif, des friches industrielles, des sites protégés, des traversées de localités ou des projets de protection contre les dangers naturels d'un site digne de protection ...)		
	5.B. Déclencher les bonnes pratiques sur la référence des projets-modèles paysage	• Développer, sur la base des projets-modèles, des critères pour évaluer les projets mis à l'enquête aussi bien cantonaux que communaux		
	5.C. Aborder les grands projets impactant les paysages patrimoine culturel comme des projets-modèles paysage			
	5.D. Sensibiliser la population à la valeur du paysage patrimonial et à sa fragilité	• Sensibiliser la population au patrimoine pour atténuer les conflits avec les autres enjeux • Développer des outils de communication ad hoc		

QUALITÉS GÉNÉRALES

Définition

Le paysage des mayens fait partie des paysages patrimoniaux culturels. À l'interaction entre paysages bâtis et paysages agricoles, il témoigne de la transhumance et matérialise le passage du temps. Sa fragilité exige notre respect, voire notre protection. Le choix de faire une focale sur le patrimoine de mayen est lié à la notion emblématique des mayens dans l'histoire de la transhumance et le fort enjeu de maintien de ce patrimoine menacé par la déprise agricole et par la perte de son caractère agricole et provisoire lors de transformations.

Cadre cantonal

Le cadre cantonal sera fixé par la fiche de coordination A.5a du PDc en cours d'élaboration.
Le Canton du Valais se caractérise par un paysage rural diversifié et unique. Ce paysage possède une grande valeur en tant qu'héritage culturel et élément identitaire pour la population locale et constitue, par sa beauté, un réel atout pour le tourisme.
Le paysage patrimoine culturel de la transhumance, composé de pâturages, prairies de fauche, réseaux d'irrigation, sentiers, murs en pierres sèches, constructions agricoles et hameaux est directement lié à l'agriculture traditionnelle de montagne. Cette dernière a toutefois subi une forte mutation avec l'arrivée de la mécanisation, faisant notamment perdre à de nombreux petits bâtiments agricoles (granges-écuries, raccards, greniers) leur fonction originelle.
Les bâtiments agricoles d'origine sont cependant des éléments importants et caractéristiques du paysage rural traditionnel. Leur délabrement et leur disparition peuvent porter atteinte à la physionomie de ce paysage et provoquer sa dévalorisation. L'enjeu consiste dès lors à préserver les bâtiments caractéristiques du paysage dignes de protection par des réaffectations et des transformations judicieuses et de qualité, ainsi qu'à assurer l'entretien des surfaces agricoles, afin de sauvegarder et mettre en valeur ces paysages ruraux traditionnels.

Qualités

Situé généralement au-dessus des villages et des hameaux, le paysage patrimonial des mayens se caractérise par l'interaction entre les prairies de fauche ou de pâture et les constructions mixtes destinées à la fois à l'agriculture et au logement temporaire. Il témoigne de l'activité agricole traditionnelle de la transhumance avec les chemins le reliant aux villages et à l'alpage. L'implantation des mayens (constructions) varie selon les régions, dispersée ou regroupée. Les mayens constituaient une halte intermédiaire pour le bétail entre le village et l'alpage (au printemps et en automne). En été, les mayens étaient habités par les femmes et les enfants. Ils s'accompagnent de jardins potagers et se caractérisent par leur aspect temporaire et saisonnier.

Les mayens forment une clairière dans le versant forestier. Ils sont composés de prairies et de pâturages perçus comme un ensemble homogène, d'un seul tenant, avec une diversité floristique importante liée à l'exploitation extensive et avec une mosaïque de couleur à la période de fauche. Ils abritent une grande diversité en milieux vitaux, de nombreux sites particuliers (PPS, marais, blocs erratiques ...), des lisières de forêt de valeur et des cours d'eau. Ils se caractérisent aussi par des topographies marquées et une forte imbrication de



Val d'Hérens

QUALITÉS GÉNÉRALES

la forêt et du paysage ouvert.
Les torrents ou la construction de bisses permettent l'alimentation en eau. Certaines prairies sont disposées en terrasses et peuvent comporter des murs en pierres sèches. Par le maintien d'un paysage ouvert et des éléments qui le structurent, le paysage patrimonial des mayens favorise la biodiversité.

Les constructions des mayens sont destinées à un abri temporaire, caractérisées par la modestie et l'économie de moyen :

- Les matériaux utilisés sont liés à leur disponibilité sur place : le bois et la pierre. Les toitures sont initialement en bardeaux, en ardoises ou en pierres. Dès la 1re moitié du XXe siècle, voire après la deuxième guerre mondiale, on utilise souvent la tôle par simplicité de mise en œuvre et économie de moyens.
- Les chemins reliant les différents lieux de la transhumance sont en terre et se caractérisent par une déclivité marquée. Ils s'accompagnent souvent d'éléments structurants (murs en pierres sèches, cordons boisés ...)

Le paysage patrimonial des mayens est très attractif comme lieu de repos et de détente :

- Les constructions sont transformées, leur confort est amélioré pour qu'elles puissent être utilisées comme logement de vacances par la population locale.
- Le réseau de bisses et les chemins historiques de la transhumance sont très prisés pour la randonnée, notamment lors des fortes chaleurs estivales.
- La vue sur le grand paysage et la proximité avec la nature offrent un sentiment de quiétude et de sérénité.

Les mayens de Sion et de Loèche, notamment, représentent des cas particuliers. La structure traditionnelle des mayens a été complétée au 19e siècle par des résidences saisonnières. Ce sont les premières mutations des mayens en lieu de villégiature.

Les mayens se différencient des villages et des hameaux par leur usage spécifique dans l'histoire de la transhumance (habitat d'été). Ce paysage témoigne que c'est au prix de gros efforts que les prairies ont été gagnées sur la forêt. Il se fonde sur l'économie de moyens et la modestie. Il a une forte image identitaire.

Références

- SSTP, 2000 : Les maisons rurales de Suisse
- Jean-Jacques de Dardel, 2011 : Le mayen de Nendaz, De Neuchâtel au Valais au XIXe siècle



Binntal



Val d'Hérens



Val d'Hérens



Val d'Hérens



Adret du Rhône



Lötschental

CHAMPS DE TENSION

Entre prestations foncière et culturelle (attrait du site)

La pérennité de l'utilisation du site (bâtiment et pâturage) assure l'entretien de ce patrimoine. Cependant, le maintien des qualités patrimoniales doit être assuré par une mutation (bâtiment, infrastructure, agriculture) respectueuse du caractère agricole et temporaire des mayens.

Entre prestations foncière et culturelle (sentiment d'appartenance)

Les mayens font partie intégrante de l'histoire passée et actuelle de la population valaisanne. Cet attachement est très marqué.
Les mayens témoignent d'un processus d'exploitation agricole spécifique, la transhumance. Ils ont une grande importance pour la compréhension de l'histoire locale et sont liés aux souvenirs d'enfance : la veillée, les vacances estivales, les réunions de famille … Aujourd'hui encore, les mayens sont très fréquentés par la population locale pour le délassement et les regroupements familiaux.

Entre prestations foncière et culturelle (plaisir esthétique)

En fonction des régions, les mayens sont soumis à deux tendances d'évolution du bâti :

- Dans les sites d'accès plus difficiles ou délaissés par le jeu des successions notamment, certaines constructions sont peu entretenues, voire déjà en ruine.
- Ailleurs l'intérêt de ces sites comme lieux de résidence et le manque de reconnaissance de ce patrimoine bâti conduisent à des transformations orientées « tout confort » avec une perte significative du caractère agricole de la construction initiale. Cette dynamique s'accompagne généralement d'une perte de la volumétrie initiale (agrandissement des volumes d'origine, multiplication de petits volumes utilitaires (bûcher, cabanes de jardins ...)) et d'aménagements extérieurs résidentiels et privatifs (aplanie, clôture et arborisation, mobilier ...). Le risque est la perte du caractère temporaire et saisonnier typique du paysage des mayens. Cependant, certains sites ont préservé leur potentiel paysager.

Le développement des infrastructures (route d'accès et stationnement privés au plus près de la construction ...), dans des terrains souvent très en pente, rompt l'homogénéité du pâturage et impacte souvent fortement le paysage.

Le processus de transformation des mayens se fait selon l'article 24 de la loi sur l'aménagement du territoire. L'application de cette base légale pour les mayens pose deux problèmes :

- Il ne permet pas de réaffecter les bâtiments purement agricoles qui ne sont plus utilisés. Ces structures appartiennent pourtant par essence au concept des mayens, et leur disparition par manque de possibilité de les réaffecter induit une perte quantitative et qualitative du paysage des mayens.
- Il induit une transformation des mayens sans véritable vue d'ensemble, chaque construction étant analysée au cas par cas. C'est pourtant l'ensemble que forment ces constructions avec leurs pâturages qui en donne la valeur paysagère.

Aujourd'hui, les mayens sont souvent déjà transformés et ne répondent parfois plus aux critères de la zone idoine (art. 39 al. 2 et art. 43a OAT). D'un point de vue du paysage, il s'agit dès lors d'évaluer si leur valeur d'ensemble est préservée malgré les atteintes individuelles ou si ces dernières sont réversibles (potentiel patrimoine).

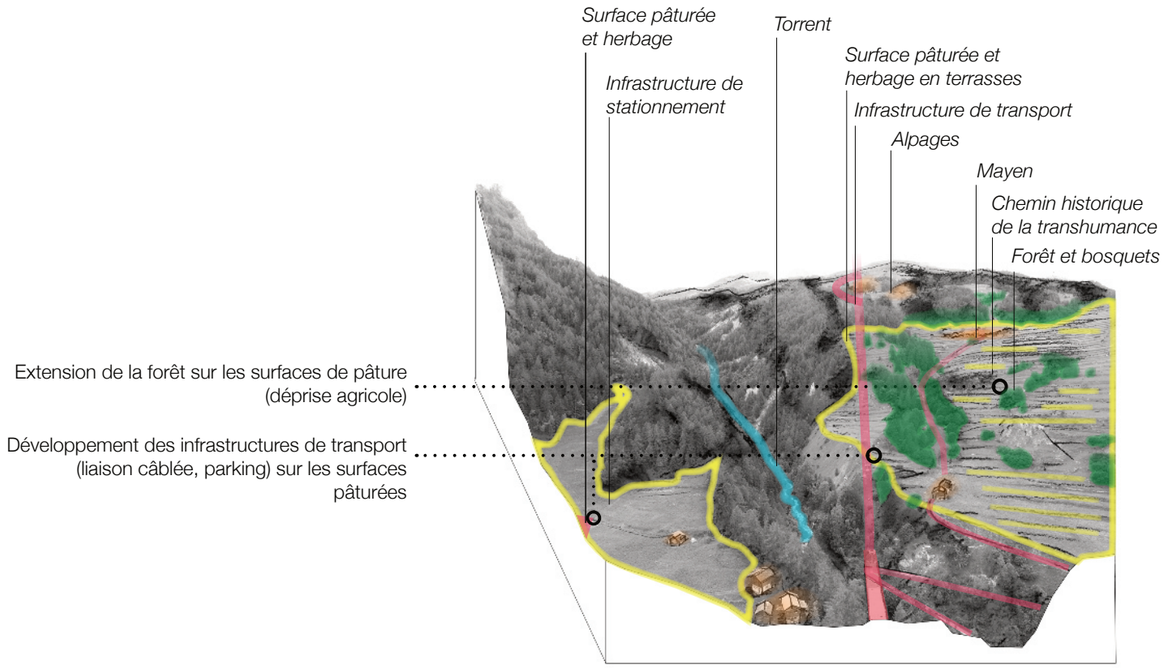
Entre prestations d'habitat et de production

Les mayens sont des lieux de pâture et de fauche. Aujourd'hui, une déprise agricole plus ou moins marquée permet à la forêt de recoloniser ces territoires. Les clairières se referment. Ce phénomène induit une dépréciation, voire une perte de ce paysage patrimonial valaisan.

Lorsque l'exploitation agricole est préservée, la rationalisation de l'exploitation tend à une diminution des structures existantes (cordons boisés, bosquets, profil du terrain ...) et de la biodiversité qui en résulte.



Adret du Rhône



Val d'Hérens - Paysage culturel des mayens

OBJECTIFS MESURES

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
	OBJECTIF 4 - ÉQUILIBRE			
	4.C. Identifier, préserver et valoriser le paysage patrimoine culturel des mayens			
A.8 P2 Préserver et valoriser les paysages identitaires du Valais, qui présentent un grand intérêt par leur spécificité, leur diversité et leur beauté, en particulier les paysages agricoles traditionnels (culture en terrasses, murs en pierres sèches, bisses, vergers haute-tiges)	• Identifier, préserver et valoriser **les paysages patrimoine culturel des mayens existants**, notamment liés à l'histoire de la transhumance		Consolider la fiche A.5a du PDc en vue de son approbation	
C.3 P4 Assurer l'homogénéité des constructions (p. ex. gabarit, toitures) dans les vieux villages et hameaux, et tenir compte des objectifs de protection et des particularités locales et régionales, notamment en ce qui concerne le mode de couverture et les matériaux utilisés **A.8 P3** Assurer le maintien et la restauration des paysages ouverts, dans toutes les entités paysagères, afin d'éviter la banalisation du paysage et le mitage du territoire **A.8 P4** Maintenir, si possible, les méthodes de culture et les formes d'exploitation traditionnelles et éviter d'intensifier l'exploitation agricole	• Identifier et revaloriser les **potentiels paysagers** des paysages patrimoniaux culturels transformés et encourager leur réhabilitation, notamment pour les mayens	• **Inventorier** le potentiel paysager • **Évaluer et délimiter** le site des mayens dans son ensemble, chaque construction formant la pièce d'un puzzle • Identifier les opportunités (projet, entretien …) et encourager la réparation des **atteintes** réversibles lorsqu'elles participent à la qualité du paysage patrimonial des mayens • Valoriser les **spécificités** en s'appuyant sur l'histoire de la transhumance pour orienter la requalification • Assurer **l'homogénéité** de l'ensemble du site bâti des mayens : implantation, volumétrie, matériaux, couleur … • **Préserver les constructions participant à la qualité** de l'ensemble • **Permettre le démontage-remontage** pour les projets améliorant la qualité du site des mayens • Adapter les **infrastructures et l'équipement** au site patrimonial des mayens • **Accompagner le développement** du paysage patrimonial des mayens en favorisant un processus qualitatif (planification test, concours, mep,..) ou par un encadrement de projet • **Imposer un processus qualitatif dans les territoires à enjeux**	Fiche A.5a : - une gestion du site dans son ensemble - valoriser les bâtiments et équipements collectifs (chapelle, fontaine, muret, bisses,…) - permettre la réaffectation des constructions exclusivement agricoles et qui ne sont plus utilisées (base légale : 24 LAT) - préserver la substance, maintenir le volume et le caractère traditionnel des constructions (habitat temporaire/agriculture/ matériaux/détails constructifs ...) - gérer les espaces extérieurs dans la continuité des espaces agricoles et sans changement de caractère (maintien de la topographie, pas d'annexes, pas de cloisonnement, mobilier amovible ...	
	• Valoriser les **activités identitaires et patrimoniales** y compris métiers, savoir-faire …	• Soutenir la **transhumance** (utilisation des différents étages agricoles)	Plan directeur intercommunal (PDi) PAZ/RCCZ Processus qualitatifs (concours, équipe pluridisciplinaire, accompagnement de projets,…)	

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
	OBJECTIF 5 - EXEMPLARITÉ			
	5.A. Réaliser des projets-modèles pour le paysage de mayen	• Définir la zone mayen et les possibilités de réhabilitation dans le cadre d'une démarche cantonale (élaboration de la fiche de coordination A.5a en cours) • Mettre en oeuvre la fiche de coordination A.5a à travers l'élaboration de projets-modèles paysage (PMP) sur les sites identifiés (p. ex. à titre indicatif le Val d'Hérens ...)		
	5.B. Déclencher les bonnes pratiques sur la référence des projets-modèles paysage	• Sur la base des projets-modèles, développer des critères pour évaluer les projets mis à l'enquête aussi bien cantonaux que communaux		
	5.C. Aborder les grands projets impactant les paysages patrimoine culturel comme des projets-modèles paysage			
	5.D. Sensibiliser la population à la valeur du paysage patrimonial des mayens et à sa fragilité	• Développer des outils de communication ad hoc		